

Propositions pour la réforme et la modernisation de l'agriculture haïtienne

Joseph N. Pierre

RÉSUMÉ: L'agriculture haïtienne est l'un des piliers indispensables du processus de développement socio-économique du pays. Il faut la moderniser et en faire un système de production plus industriel et commercial. Un programme approprié d'amélioration de la gestion agraire couplé à de meilleurs efforts dans l'éducation formelle à tous les niveaux, dans la recherche scientifique et dans la vulgarisation agricole est un levier qu'il convient de combiner à d'autres activités pour faire avancer le pays. Dans cet article, nous expliquons ce qui doit être fait pour doter Haïti d'un meilleur système de production agricole.



Rezime: Agrikilti nan peyi Ayiti se yonn lan faktè endispansab nan pwosis devlopman sosyo-ekonomik peyi a. Fò nou modènize li pou nou fè li tounen yon sistèm pwodiksyon ki plis endistriyèl, epi komèsyal. Yon pwogram kòm sadwa pou rann agrikilti a miyò, ki pou double ak pi gwo jefò nan yon edikasyon fòmèl nan tout nivo, nan rechèch syantifik epi nan gaye konesans agrikòl la, se yon mwayen daksyon nesèsè ki pou konbine ak lòt aktivite pou nou fè peyi a avanse. Nan atik sa a, nou esplike sa ki pou fèt pou Ayiti ka benefisye yon pi bon sistèm pwodiksyon agrikòl.

INTRODUCTION

La majorité des dirigeants et administrateurs à différents niveaux de l'administration publique et du secteur privé reconnaissent que l'agriculture haïtienne d'aujourd'hui est à son plus bas niveau d'organisation et de rendement. Compte tenu du poids de l'agriculture dans l'économie haïtienne, certains n'hésitent même pas à parler de l'effondrement du pays qui est, selon eux, étroitement lié aux échecs du système de production agricole et à la dégradation continue de l'environnement. Pourtant, de nombreuses propositions visant à remédier à ces problèmes sont élaborées par des représentants de rang élevé de l'administration de l'État. Mais beaucoup d'entre elles sont soit peu crédibles sur le plan technique, soit insuffisamment ambitieuses par manque de professionnalisme.

Les décideurs du domaine de l'agriculture haïtienne continuent de s'engluer dans le traditionnel avec la perpétuation d'une agriculture paysanne qui ne nourrit qu'environ 35 % de la population du pays, y compris la majorité des paysans qui sont eux-mêmes partie prenante de cette agriculture. Les nécessités actuelles de développement exigent une redéfinition des concepts de « paysan » et d'« agriculteur ». En Haïti, ces deux termes sont souvent utilisés de façon interchangeable, comme s'ils étaient synonymes. Un paysan est une personne qui est née dans une zone rurale. Il n'est pas automatiquement un agriculteur qui, lui, est un entrepreneur éduqué et spécialisé dans la gestion de l'exploitation agricole. Un agriculteur moderne et efficace n'est pas nécessairement un paysan, lequel ne doit pas non plus être considéré comme un agriculteur-né.

Les premières alarmes sur les conséquences néfastes de la gestion inappropriée de l'environnement et de l'agriculture haïtiens ont commencé à nous parvenir dans les années 1940 avec

des visionnaires comme les agronomes Schiller Nicolas [1] et Anthony Lespès [2]. Selon l'agronome Jean André Victor, « *les Haïtiens ont raté le train de la Révolution Verte et beaucoup fuient aujourd'hui le navire en péril*¹ ». La situation continue à empirer depuis. Des statistiques émanant tant des rapports des institutions officielles de l'État que de ceux des agences étrangères et des initiatives individuelles tendent toutes à indiquer que l'avenir de l'environnement et de l'agriculture en Haïti paraît encore sombre.

Ce n'est pas une conscience collective haïtienne qui fait défaut. Les institutions d'enseignement de l'agriculture se sont multipliées avec le temps. On dénombre actuellement, outre la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire d'État de Damien, environ une quinzaine de facultés d'agronomie dans le pays. De 1940 à nos jours, diverses approches de développement agricole ont été proposées dans le cadre de divers projets [plan quinquennal, triennal ou biennal de développement, développement régional intégré (DRI), organismes de développement (OD), îlots de développement, coopératives, organisations non gouvernementales (ONG), etc.]. En 1961, comme suite aux résolutions de la conférence des pays du tiers monde sur le développement à Punta Del Este, en Uruguay, les décideurs haïtiens ont commencé à mettre davantage l'accent sur le concept de réforme agraire. La Constitution haïtienne de 1987 est venue plus tard renforcer ce concept à travers l'article 248, qui a donné lieu à la création de l'Institut national de la réforme agraire (INARA). Mais jusqu'à présent, nous

1. Dans sa présentation d'un livre sonore, *Plantasyon Konprann Prensip Fondamantal Devlopman*, publié à Boston, MA, en 2007 par Joseph N. Pierre.

n'avons pas eu un processus de réforme agraire qui ait été capable de freiner et de renverser le péril en perspective.

En 2008, les dirigeants des programmes de développement de l'agriculture du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) ont commencé à parler de « *relance de l'agriculture* ». Après environ neuf ans (2017), ont-ils réussi à faire du progrès avec cette relance de l'agriculture? Les opinions de nombreux cadres du MARNDR et d'autres observateurs semblent indiquer que l'agriculture haïtienne n'a pas évolué et que son amélioration est encore loin d'être au rendez-vous. Nombreux sont aujourd'hui les Haïtiens de différentes écoles qui parlent de modernisation de l'agriculture haïtienne. Mais à l'analyse, la perception de la situation qu'ont beaucoup d'entre eux, leur philosophie de la vie, les moyens ou les méthodes qu'ils préconisent ne semblent pas s'aligner sur les changements nécessaires à la mise en branle d'un système d'agriculture en mesure d'abord de nourrir tous les Haïtiens et ensuite de leur assurer des emplois et des salaires capables de combler une partie de leurs besoins secondaires.

Dans le présent article, nous essayons d'élaborer une marche à suivre de ce que les Haïtiens doivent entreprendre en utilisant les sciences physiques et sociales, les technologies disponibles et autres lumières du savoir et du savoir-faire pour mettre en place un système d'agriculture moderne, dynamique, commercial et industriel qui soit capable de transformer le paysage naturel et social du pays.

2. UN SYSTÈME D'AGRICULTURE MODERNE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Un système est un milieu qui contient une ou plusieurs séquences d'activités. Un système dynamique reçoit des intrants matériels et énergétiques qu'il transforme pour créer et distribuer des produits plus ou moins utiles et des déchets de toutes sortes. La majorité des médiums ou entités physiques que nous connaissons (forêts, rivières, lacs, étangs, océans, plantes, corps vivants d'animaux ou d'êtres humains, étoiles, planètes, systèmes solaires, galaxies, etc.) sont des systèmes ou des environnements naturels. Dans cet article, nous référons à des systèmes construits ou établis et gérés par l'homme (voitures, cuisines, écoles, universités, gouvernements, directions administratives ou services techniques des ministères, fermes agricoles, églises, salles de classe, etc.). Cette seconde série de systèmes requiert l'éducation fondamentale et la formation vocationnelle et professionnelle des membres de la communauté. L'agriculture haïtienne est à la fois un système et un ensemble de systèmes. Les humains peuvent améliorer, et même perfectionner les systèmes qu'ils gèrent s'ils comprennent les environs, les affluents, les commandes, les intrants, les opérateurs, les structures, les mécanismes, les

objectifs, les canaux de distribution, les produits et les clients ou les consommateurs de ces systèmes.

Le système haïtien de production agricole n'est pas efficacement industriel et commercial. La République d'Haïti est considérée comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, à cause surtout de son système de production agricole archaïque qui ne nourrit qu'environ 35 % de sa population. De nombreuses autorités définissent l'agriculture haïtienne comme une agriculture de subsistance ou une agriculture minière [3]. Paul Moral, dans *Le Paysan haïtien*, l'a décrite comme « *une agriculture de grappillage*² ». L'agronome Roland Latortue, un professeur à la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire (FAMV) dans les années 1970, disait aux étudiants de sa classe³: « *Nous n'avons qu'une agriculture de famine.* » Sous la présidence de René Préal a été élaboré en 2007 le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP) dont la vision laissait entrevoir, au lieu d'une agriculture moderne, une « agriculture de pauvreté ». En effet, dans un document intitulé *Les Cahiers du DSNCRP*, nous avons relevé les points suivants :

- « *La pauvreté extrême se trouve surtout dans les zones rurales, avec 63 % de la population.* »
- « *Pour chaque 100 personnes qui affirment ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins alimentaires (l'une des nécessités fondamentales de la vie), 77 se retrouvent en milieu rural.* »
- « *Les travailleurs agricoles sont parmi les groupes sociaux les plus vulnérables en raison de la faible productivité dans l'agriculture.* »
- « *La pauvreté extrême est trois fois plus élevée dans les zones rurales (donc en milieu agricole) que dans l'aire métropolitaine.* »
- « *Environ 74 % des pauvres du pays, [estimés à environ 6 millions au début de 2016] vivent en milieu rural avec l'agriculture comme activité principale. Ils ne reçoivent pratiquement pas de services de base adéquats⁴.* »

En avril 2009, dans le document *Proposition de Projet/Système de Crédit Agricole en Haïti* présenté par le MARNDR, le Développement International/Desjardins, l'Institut Interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), et le Développement International/Finances du Québec, il a été rapporté ce qui suit :

- « *Les problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté ont atteint des proportions alarmantes dans le pays. Plus de*

2. Paul Moral (1961). *Le Paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve et Larose.

3. L'auteur de l'article était l'un de ces étudiants de la classe 1967-1971 de la FAMV.

4. Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2008). *Les Cahiers du DSNCRP*, vol. 4, n° 1.

75 % de la population vit dans des conditions de pauvreté généralisée et plus de 58 % dans la pauvreté extrême.

- « La pauvreté extrême frappe plus fortement les zones rurales qui abritent 63 % de la population du pays.
- « L'agriculture haïtienne est caractérisée par une décapitalisation extrême des exploitations agricoles qui se traduit par :
 - une incapacité structurelle à répondre aux besoins alimentaires de la population. Plus de 60 % de ces besoins sont actuellement fournis par les importations et l'aide alimentaire internationale ; et
 - l'abandon en masse de la paysannerie par sa fraction la plus jeune, alimentant l'exode rural avec des flux croissants vers les bidonvilles des milieux urbains, les champs de canne à sucre de la République dominicaine, et les côtes des Bahamas et de la Floride⁵. »

Selon l'AlterPresse du 20 décembre 2013, la politique agricole de l'administration Martelly/Lamothe n'a pas favorisé le développement de l'agriculture ni assuré la sécurité alimentaire à travers le pays. Le gouvernement s'est de préférence et déplorablement tourné vers l'accaparement forcé des terres agricoles des paysans et l'importation de produits étrangers comme le riz.

À présent, en ce début d'année 2017, il est évident que la situation de l'agriculture a empiré au fil des ans. Dans *Le Nouvelliste* du 1^{er} novembre 2015, l'Association haïtienne des économistes rapporte que le monde agricole est presque marginal. À cet égard, elle a fait état des données suivantes :

- « Haïti a 438 000 hectares de terres agricoles (moins de 20 % de la superficie totale du pays estimée à 27 750 km²) et environ 750 000 hectares de terres marginales et incultes ou inoccupées (avec çà et là un peu de plantes cultivées rabougries et d'animaux domestiqués chétifs).
- Selon le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) et le Bureau des statistiques nationales, les agriculteurs haïtiens, seulement au cours de la saison des pluies, cultivent partiellement près de 770 000 hectares de terres.
- Une portion estimée entre deux tiers et trois quarts des terres agricoles haïtiennes est localisée dans des pentes érodées, recevant pour la plupart très peu de pluie.
- Le MARNDR et le Bureau des statistiques nationales ont reconnu que 75 % des 300 000 hectares de terres plates ne sont pas irriguées.

5. Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural et coll. (2009). *Proposition de Projet/Système de Crédit Agricole en Haïti*, avril.

- Il y a un total de 80 000 hectares de terres irriguées dispersées à travers les plaines, les plateaux et les vallées du pays, mais ces terres ne sont pas régulièrement ou intensivement cultivées tout au long de l'année. Elles ne sont pas utilisées à leur capacité optimale.
- À la fin de 2015, la population rurale et agricole était estimée à plus de 6 000 000 de personnes (entre 900 000 et 1 500 000 familles).
- Pour plus de 75 % des agriculteurs haïtiens, le rapport des terres occupées par agriculteur est inférieur à un tiers d'hectare en moyenne.
- Soixante-quinze pourcent des 55 % de la population qui vivent en dessous du seuil de pauvreté se retrouvent en milieu rural et agricole⁶. » Selon beaucoup d'observateurs et analystes, en Haïti, une personne est considérée comme étant en dessous du seuil de pauvreté lorsqu'elle ne possède pas 50 à 60 gourdes⁷ ou un dollar américain par jour !

2.1 Goulots d'étranglement du processus de développement en Haïti

Les deux plus grands goulots d'étranglement dans le processus de développement agricole en Haïti sont la pression démographique et l'émiettement des terres agricoles. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les interventions des agronomes haïtiens Schiller Nicolas et Anthony Lespès, qui décrivaient les problèmes de la production agricole haïtienne dans les années 1940. « *Chez nous* », disait l'agronome Nicolas, *depuis l'indépendance, bien que pays essentiellement agricole, la question agraire a été une vraie gabegie avec la séquelle infinie des procès scandaleux, aboutissant maintes fois à des drames sanglants... Le morcellement a réduit la superficie per capita à moins d'un cinquième d'hectare. Économiquement, scientifiquement et sincèrement, avec ce genre de régime foncier que nous maintenons dans le pays, et qui est une négation mathématique dans toutes les activités de production et de consommation... Il est humainement impossible d'y gagner une vie tant soit peu décente... c'est le statut de la terre qu'il s'agit de changer*⁸. » « Sans une révolution dans notre politique agraire, ajouta à son tour Lespès, *notre agriculture est condamnée, nos institutions sont condamnées, la nation en son ensemble est condamnée... Si nous ne faisons pas la politique du sol, le sol nous fera sa politique*⁹. » Notez que durant la décennie de 1940, Port-au-Prince avait à peine 300 000 habitants et que la population totale du pays était de moins de 3 millions d'habitants.

6. *Le Nouvelliste* du 1^{er} novembre 2015

7. Ce rapport peut changer à tout moment.

8. Schiller Nicolas (1946). *Bases essentielles d'un redressement économique*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État.

9. Anthony Lespès (1945). *Quelques aspects économiques et sociaux de l'érosion de nos sols. Agro-culture*, Port-au-Prince, Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural.

Aujourd’hui, la population de Port-au-Prince et de ses environs immédiats est estimée à plus de 3 millions d’habitants et celle du pays, à plus de 10 500 000 habitants.

2.2 Une nouvelle vision du développement agricole s’impose

Personne n’a besoin d’être doté d’un cerveau d’érudit pour découvrir qu’avec un système d’agriculture de pauvreté, la majorité des efforts déployés dans les autres domaines de développement communautaire seront toujours voués à l’échec. Avec une agriculture en péril, on aura beaucoup de mal à atteindre des objectifs de développement durable qui peuvent inclure des programmes de conservation et de protection des ressources naturelles de l’environnement, d’éducation performante basée sur les réalités du pays, de soins de santé adéquats, de sécurité, de crédit et d’assurance agricole, etc. On est presque unanime à reconnaître qu’une agriculture en dégénérescence et mal gérée est le pire des ennemis de l’environnement. Alors, comment expliquer que les responsables haïtiens ne parviennent pas encore à mettre fin à ce système d’agriculture traditionnel qui est à l’origine de tant de malheur ? Si des pays comme la Suisse, la Hollande et Israël, dont la superficie est presque aussi petite que celle d’Haïti, ont brillamment réussi le développement de leur agriculture, et si d’autres petits États tels que la République Dominicaine et le Salvador ont visiblement fait des progrès significatifs dans ce domaine, il est à se demander ce qui empêche les petits-fils des pionniers de 1804 de prendre également le train du développement. Certains compatriotes, pour répondre à cette question, invoquent, d’une part, le manque de vision de développement des dirigeants de la population et, d’autre part, les aspects négatifs de la mentalité haïtienne qui entravent l’application de l’innovation technologique et l’adoption d’un comportement empreint de professionnalisme, sources du progrès social et économique de tout pays. Alors, ne faut-il donc pas changer de paradigme et de mentalité ? D’autres accusent la politique qui se fait à l’haïtienne, ayant freiné ou fait reculer le pays d’année en année presque tout au long de son histoire d’État indépendant. Qu’est-ce qui empêche les dirigeants haïtiens de pratiquer de la bonne politique en vue d’utiliser les moyens et les ressources du pays à des fins de progrès et de promouvoir l’esprit d’éthique à travers les membres de la communauté ? Il est évident que ce bateau qu’est Haïti est en péril. Mais les vivants doivent vivre, lutter et espérer. Nous devons ajuster et réajuster tous nos leviers de développement.

2.3 La nécessité de sortir du système d’agriculture de pauvreté

Quoique la situation de l’agriculture haïtienne soit très préoccupante, elle n’est pas désespérante si l’on se soucie d’appliquer les mesures scientifiques et techniques collées aux différentes

facettes de la réalité agricole haïtienne. Aussi croyons-nous opportun de proposer sept étapes intégrées d’une procédure que les Haïtiens peuvent appliquer pour atteindre des objectifs qui leur permettront de sortir du système d’agriculture de pauvreté :

1. Mettre en place une campagne d’éducation solide et sans interruption pour motiver tous les acteurs et assurer une participation massive de tous les membres des couches sociales et des communautés dans les six autres étapes.
2. Appliquer entre autres les articles 248-1, 249 et 252 de la Constitution haïtienne de 1987, qui définissent la superficie minimale et maximale d’une exploitation agricole, les responsabilités de l’État dans l’établissement des structures nécessaires à l’amélioration importante de la productivité de la terre et à la commercialisation interne des denrées, enfin qui décrivent les conditions dans lesquelles l’État peut prendre en charge le fonctionnement des entreprises de production de biens et de services essentiels à la communauté qui seraient menacées.
3. Mettre un terme au processus de morcellement des terres agricoles. En d’autres termes, en finir avec les petites exploitations de subsistance qui, indiscutablement, constituent des obstacles au processus de développement agricole.
4. Regrouper les terres agricoles. En d’autres termes, créer des fermes de taille appropriée qui permettront de passer au stade de l’agriculture industrielle et commerciale avec les cultures vivrières, les cultures de rente et l’élevage.
5. Pratiquer l’agriculture intensive qui permettra de nourrir tout le monde quotidiennement en réduisant le chômage dans le secteur rural et agricole.
6. Appliquer un système de taxation des exploitations agricoles qui tiendra compte de la méthode de la « rente foncière » proposée par l’agronome Schiller Nicolas et de la capacité des contribuables au moment de la perception (dépenses en éducation, état de santé, âge, nombre d’enfants mineurs dans la famille, aléas climatiques, rendements des cultures, etc.) [4].
7. Concevoir, planifier et mettre en œuvre des projets de développement rural appropriés.

3. PROPOSITIONS DE RÉFORME

3.1 La communautarisation des terres agricoles

L’avenir des exploitations agricoles traditionnelles étant menacé, Haïti doit changer d’approche de développement en réduisant le plus possible l’importance de l’agriculture de subsistance et en créant des conditions objectives de développement d’une agriculture commerciale et industrielle. Pour ce faire, il importe :

- de promulguer des lois pour communautariser la possession des terres agricoles¹⁰ ; et d'établir la section communale comme l'entité communautaire de base chargée d'une partie de la gestion locale des terres agricoles communautarisées ;
- de désétatiser les terres agricoles en modifiant la possession actuelle et traditionnelle des terres agricoles par l'État. Communautariser la possession de ces terres ;
- de mettre en œuvre des procédés combinés, y compris la conservation des sols sur les pentes érodées, l'irrigation des terres sèches, le drainage des zones humides, le traitement spécial des terres intoxiquées (par excès de sels, d'acides ou de bases), etc., en vue de récupérer techniquement des terres considérées comme marginales pour avoir été écologiquement endommagées. Communautariser la possession de ces terres ;
- de récupérer légalement les terres agricoles qui sont irrégulièrement ou illégalement accaparées ou appropriées. Communautariser la possession de ces terres ;
- de mettre un terme à la propriété privée des terres agricoles qui ont des titres juridiques ou authentiques, mais qui ne sont pas exploitées lorsqu'elles sont achetées de leurs propriétaires. Communautariser la possession de ces terres.

3.2 De la détermination de la taille d'une ferme

La détermination de la taille d'une ferme sera basée sur :

- l'article 248-1 de la Constitution haïtienne de 1987 qui stipule : « La loi détermine la superficie minimale et maximale des unités de base des exploitations agricoles¹¹ » ;
- des considérations scientifiques, techniques, sociales et économiques fondées sur la potentialité de la ferme de créer un salaire minimum décent pour le gestionnaire de la ferme et les travailleurs agricoles embauchés sur la base des réalités socio-économiques haïtiennes ;
- des normes et mécanismes de fonctionnement prenant en compte les réalités socioculturelles et morales qui seront fixées par les membres de la communauté avec l'assistance de cadres spécialisés dans les programmes de développement humain, communautaire, rural et local.

10. Dans cette proposition, « la communautarisation de la possession des terres agricoles » veut dire littéralement que la communauté de base, ou la section communale en l'occurrence, est l'entité qui « possède » les terres agricoles.

11. La Constitution Haïtienne de 1987

3.3 Les terres agricoles munies de titres de propriété privés et authentiques

Le gouvernement peut-il acheter des terres agricoles munies de titres de propriété privés et authentiques ? La réponse à cette question est : **OUI**, le gouvernement peut acheter ces terres et doit le faire vite, car il est déjà presque trop tard. Oui, le gouvernement doit agir vite pour mettre en branle cette révolution agraire prônée par Schiller Nicolas et Anthony Lespès. Il est nécessaire que les Haïtiens mettent fin à la fragmentation des terres agricoles d'Haïti et qu'ils commencent à réduire la pression démographique sur ces terres. Chaque ferme doit être de taille appropriée pour être une entreprise rentable. Le but suprême est de parvenir à un système de production agricole capable de nourrir une très grande partie de la population, d'approvisionner l'industrie locale, de générer des emplois avec des salaires décents, de réduire les importations de produits alimentaires et d'accroître les exportations de marchandises, etc. Le système de production agricole doit, entre autres choses, être respectueux des ressources naturelles de l'environnement.

3.4 La suggestion de Schiller Nicolas sur la fiscalité des terres agricoles

Nicolas a proposé que l'État applique un système de taxation des terres agricoles basé sur la méthode de la location des terres ou de la « rente foncière » [7]. La rente, en général, c'est l'argent que l'on reçoit en intérêts gagnés sur un capital investi dans un compte en banque ou dans une entreprise, ou ce que l'on reçoit comme bénéfice sur une vente, ou comme salaire pour un travail effectué. La rente foncière est la somme d'argent qu'une portion de terre cultivée produit. Le cas suivant (celui de Joe) illustre la thèse de Nicolas.

Joe est un producteur de maïs qui a vendu la totalité de sa récolte de maïs pour un montant total de 500 000 \$, qui est une combinaison des parties suivantes :

- 25 000 \$ qu'il a payés pour la location (ou le fermage) de la terre, qui ne lui appartient pas ;
- 100 000 \$ qu'il a empruntés à la banque pour acheter (ou amortir le coût) des équipements (tracteur, batteuse, herse, moissonneuse, houe, machette, etc.) et des matériaux (carburant, semences, engrais, pesticides, etc.) ;
- 10 000 \$ qu'il a payés en intérêts (au taux de 10 %) sur les 100 000 \$ qu'il a empruntés à la banque ;
- 150 000 \$ qu'il a payés en salaires aux travailleurs embauchés ;
- 150 000 \$ qu'il s'est payés à lui-même comme salaire pour son travail en tant qu'employé et directeur général¹².

12. Un salaire de président-directeur général d'une exploitation agricole peut dépendre des rendements des denrées.

Si l'on fait le total des points a) à e) ci-dessus, on obtient la somme de 435 000 \$ que l'on soustrait de 500 000 \$. La différence, soit 65 000 \$, correspond à la contribution de la terre, en tant que facteur de production, à la valeur totale de 500 000 \$. Ce sont ces 65 000 \$ que Schiller Nicolas adéfinit comme la rente foncière.

3.5 À qui appartient la rente foncière ?

Selon Nicolas, les 65000 \$ déterminés précédemment appartiennent à la collectivité qui a donné de la valeur à la terre. Cette valeur ne dépend pas entièrement de la potentialité agricole de la terre en question ; elle dépend plutôt et en grande partie du niveau de développement socio-économique de la communauté de proximité. Par exemple, une terre de peu de valeur agricole, mais située dans une banlieue de Port-au-Prince, a une valeur monétaire supérieure à celle d'une excellente terre agricole localisée près de Thomassique¹³. Par conséquent, Joe, dont nous examinons le cas comme agriculteur, doit payer des impôts sous forme de rente foncière d'entre 0 et 65 000 \$ sur la base de certaines conditions à prendre en compte, notamment les dépenses de Joe pour l'éducation de ses enfants, pour des soins de santé, pour compenser la destruction ou les pertes causées par des catastrophes naturelles comme les ouragans, inondations, sécheresse, infestations exceptionnellement graves de ravageurs, y compris les rongeurs, insectes ou autres parasites, etc. L'État doit collecter les rentes foncières et les retourner sous forme de prêts ou de subventions en nature ou en espèce aux communautés qui possèdent les terres agricoles. Dans le cadre de la terre communautarisée en vertu de notre proposition, Joe n'aura pas à payer 25 000 \$ de loyer pour la terre qu'il cultive à titre d'usufruitier.

4. RETOMBÉES POSSIBLES D'UN SYSTÈME D'AGRICULTURE INTENSIF

4.1. Deux scénarios de résultats possibles

Deux scénarios s'offrent à l'analyse pour essayer de prévoir les retombées de l'agriculture intensive sur des exploitations de dimensions relativement grandes.

Scénario 1 : Trente agriculteurs cultivent du maïs sur un terrain de 10 hectares. Chaque agriculteur qui, en moyenne, possède 0,33 hectare, est un chef de ménage ayant au moins cinq personnes à charge, y compris sa femme et ses enfants. Cela donne un groupe d'environ 180 personnes dont la vie dépend de ces 10 hectares de terre. Cette situation, avec le morcellement et la pression démographique comme toile de fond, met en lumière l'une des images de la pauvreté en Haïti, en particulier dans les zones rurales et agricoles ; soit des terres

agricoles localisées sur des pentes érodées, avec peu de précipitations, soit des terres situées dans les plaines, les vallées ou les plateaux non irrigués avec des alternances plus ou moins fréquentes de sécheresse et d'inondation. Si, dans ce cas, un agro professionnel veut calculer le rendement en maïs par hectare (qui peut, par exemple, être de **200 kg/ha**), ce résultat pourrait être qualifié de « mathématiquement inapproprié » dans une certaine mesure, car aucun de ces agriculteurs ne possède ou ne cultive réellement un hectare de terre. Avec à peu près trois agriculteurs gérant un hectare de terre, il serait préférable de rapporter un rendement par agriculteur qui serait d'environ **67 kg/agriculteur**.

Scénario 2 : Donnons les mêmes 10 hectares à un seul agriculteur. Certaines personnes seraient promptes à demander : « Mais qu'est-ce qu'on va faire avec les 29 autres agriculteurs ? » Nous leur dirions tout de suite : « Attendez ! Tous les membres des communautés rurales n'ont pas nécessairement besoin d'être des agriculteurs ! » Alors, si un agriculteur occupe une ferme relativement grande, il devient beaucoup plus facile d'offrir à cet agriculteur une assistance technique appropriée, qui comprend des informations ou des connaissances théoriques et pratiques, diverses compétences, de la mécanisation agricole (à traction animale ou motorisée), du soutien financier, des intrants (semences, engrais, pesticides...), des structures de protection de sols, des facilités d'irrigation et de drainage, et d'autres ressources naturelles, etc. Dans un système où la possession et la gestion des terres agricoles seraient confiées, comme le suggère cet article, à la communauté, l'occupant de l'exploitation (10 hectares) se verrait contraint d'employer des travailleurs et de les traiter humainement en leur accordant des conditions de travail décentes. Motivé par sa qualité d'acteur de développement reconnu, le gestionnaire de la ferme pourrait plus facilement être motivé à appliquer des principes scientifiques et des technologies modernes prescrites par la recherche appliquée et les normes de conduite établies par des décideurs qualifiés et des leaders responsables de la communauté en considération. Ces principes et normes comprennent entre autres des barèmes de salaire, des provisions pour la conservation et la protection des ressources naturelles de l'environnement, y compris le sol en particulier, des facteurs pouvant faciliter la mise en œuvre des projets de développement rural, de création d'attractions touristiques, etc.

4.2 Une vision de meilleures entreprises agricoles

En théorie, si Haïti contient 700 000 hectares de terres agricoles alors qu'elle a 565 sections communales, cela représente une moyenne de 1239 hectares par section communale. Si l'on considère une superficie d'environ 10 hectares par exploitation agricole, le pays aurait donc un total de 70 000 exploitations agricoles, avec environ 124 exploitations agricoles pour chaque section communale. Chaque ferme pourrait alors être

13. Thomassique: ville du département du Centre, relativement éloignée des grands centres urbains.

une entreprise agricole rentable dans laquelle la bonne gestion de la production, y compris le développement individuel et social de l'homme et la protection ou conservation des ressources naturelles en général, et des sols en particulier, serait prise en compte. C'est dans ces conditions que le rêve caressé par les agronomes Schiller Nicolas et Anthony Lespès pourrait un jour se concrétiser.

Dans le scénario 2, le rendement du maïs à l'hectare peut être plusieurs fois supérieur à celui du scénario 1 dans les conditions haïtiennes. Cette considération pourrait être qualifiée de « mathématiquement appropriée », puisque l'occupant de la terre travaille réellement sur plusieurs hectares. L'excédent de maïs pourrait être acheminé vers d'autres entreprises (produisant de la farine de maïs, de l'huile de cuisson, du gâteau de maïs, de l'éthanol de maïs, de la volaille, des porcs, etc.). Ces objectifs de développement sont réalisables, non seulement avec le maïs, mais avec d'autres cultures pratiquées en Haïti, y compris le riz, le sorgho, le café, le cacao, les racines et tubercules (pomme de terre, manioc, igname...), les espèces fourragères, les espèces fruitières, etc. Un tel système agricole va créer des emplois, réduire la pression démographique sur les terres agricoles, diminuer le volume des marchandises importées et accroître l'exportation de divers produits. Certains qualifieraient un tel scénario d'« exercice intellectuel » ou de « rêve ». Peut-être qu'ils n'ont pas tout à fait tort, car nous avons besoin de temps en temps de ces exercices intellectuels ou de ces rêves pour générer des idées neuves et éclairer la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de développement agricole solides comme des ondes de lumière afin de tirer Haïti de l'ornière du sous-développement agricole dans laquelle elle patauge depuis son indépendance.

Une fois que les dirigeants du pays feront montre d'une réelle volonté politique, d'une part, pour lutter contre la corruption et l'ignorance et, d'autre part, pour promouvoir l'application des principes scientifiques et techniques ainsi que des normes d'éthique et de professionnalisme dans le processus de développement agricole, il ne sera pas impossible de stopper le processus de morcellement des exploitations agricoles, d'en faciliter le remembrement, de réduire de manière sensible l'importance de l'agriculture de subsistance et de faciliter la mise en œuvre d'un système d'agriculture intensive, industrielle et commerciale s'inspirant des recommandations faites dans le présent article.

4.3 Considérations sur un système d'agriculture intensive

Un système d'agriculture intensif est le contraire de l'agriculture traditionnelle, familiale et saisonnière actuellement en pratique en Haïti. L'agriculture intensive est le système de production agricole dans lequel les programmes de travail sont planifiés, exécutés et évalués chaque jour et tout au long de

l'année. Un système de production agricole intensif nécessite des investissements réguliers, de l'eau et de l'énergie en quantité suffisante, un bon esprit d'entrepreneuriat. Il est généralement soutenu par un système fonctionnel de recherche agronomique générant sans relâche des connaissances sur le monde agricole et également par un bon système de vulgarisation agricole. L'idée de l'agriculture intensive est naturellement associée à celle d'entreprises agricoles commerciales et industrielles et est génératrice d'emplois et d'esprit de valorisation du travail agricole.

En d'autres termes, un système d'agriculture intensif peut être conçu comme une combinaison de production végétale [cultures saisonnières, plantes vivaces ou pérennes, légumes, fleurs et épices (en plein champ et dans des serres), espèces fruitières, arbres précieux (chêne, acajou), etc.] et animale (volaille, bovins, porcs, lapins, abeilles, poissons, crustacés, etc.). Dans une entreprise agricole pareille, s'étendant sur au moins 10 hectares, avec des gens qui se sont engagés à utiliser leurs connaissances, leurs compétences, et à travailler tout au long de l'année, il est évident qu'un agriculteur seul ne peut remplir toutes les tâches par lui-même. Il aura besoin d'embaucher des travailleurs agricoles éduqués qui vont donc recevoir le salaire minimum fixé selon les normes et les conditions de vie dans la collectivité.

4.4 L'agriculture et les programmes de développement rural

Les programmes de développement rural ou communal sont ceux qui prennent en compte les nécessités fondamentales des membres des communautés de la campagne, leur besoin de travailler dans des conditions décentes, de produire et de vivre heureux en tant qu'êtres humains. Alors que l'agriculture est considérée comme le principal pilier économique des communautés rurales [6], le développement rural est loin d'être uniquement l'œuvre du MARNDR. Les réalisations en matière de développement rural sont le résultat des contributions coordonnées, intégrées et solidaires de tous les secteurs publics de la vie nationale ainsi que de toutes les organisations et institutions publiques et privées qui travaillent dans tous les coins du pays. Le processus de développement rural inclut des activités dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de l'infrastructure, de la justice, de la sécurité, du tourisme, des banques et d'autres institutions de financement, etc.

5. CONCLUSION

Il est important de reconnaître et de souligner que le système de production agricole d'Haïti est archaïque, obsolète, traditionnel et inefficace. Les conceptions et pratiques dans le cadre des activités de ce type d'agriculture ont entravé et continueront de bloquer les efforts dans tous les autres domaines de

construction et de production dans le pays. L'agriculture haïtienne n'est pas compatible avec les exigences d'un environnement approprié pour une population humaine croissante. Elle n'avance pas au même rythme que l'impulsion des sciences et technologies modernes et des tendances en matière de développement socio-économique de notre temps. Haïti n'a plus besoin d'un système de production agricole axé exclusivement sur les petits paysans générant en bout de chaîne la pauvreté, la misère, la famine et le grappillage.

Les petites exploitations inefficaces sur des lopins de terre exigus ne sont autres que des facteurs de sous-développement durable. Cette situation ne fait qu'entretenir le fonctionnement du cercle des incompetents, des corrupteurs et des corrompus cyniques, haïtiens et étrangers qui pratiquent la politique de la mendicité au nom des pauvres. Nous ne disons pas que les autres avenues de développement agricole présentement envisagées à Damien ou en œuvre sous la gestion du MARNDR ou d'autres organisations sont insignifiantes, mais la nation haïtienne a besoin de se débarrasser de son système d'agriculture de pauvreté (de l'émiettement excessif des terres agricoles et des petits agriculteurs pauvres) afin de récupérer et de maintenir sa dignité et sa fierté. Nous ne disons pas non plus que les autres domaines d'activité de la vie nationale (éducation,

santé, sécurité, etc.) sont moins importants que l'agriculture, mais le noyau de tout plan de développement économique du pays doit contenir une bonne dose d'agriculture. Karl Marx disait, avec raison, que la nourriture et un logement adéquat sont des éléments fondamentaux minimaux qu'une nation doit offrir à ses concitoyens [7]. Nous devons d'abord nous assurer un pilier matériel central et vital qui est une combinaison intelligente et harmonieuse de ressources naturelles (terres, sols, eaux, air sain, paysage, etc.)... et de nourriture. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 NICOLAS, Schiller(1946). *Bases essentielles d'un redressement économique*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État.
- 2 LESPÈS, Anthony (1945). *Quelques aspects économiques et sociaux de l'érosion de nos sols. Agroculture*, Port-au-Prince, Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural.
- 3 HILAIRE, Sébastien(1995). *Le prix d'une agriculture minière*, Port-au-Prince, Imprimerie Le Natal.
- 4 VICTOR, Jean André(1989). *Sur la piste de la réforme agraire*, Port-au-Prince, Bibliothèque nationale d'Haïti/L'Imprimeur II.
- 5 NICOLAS, Schiller(1958). *La terre donne la loi économique et morale universelle*, Port-au-Prince, Imprimerie Centrale.
- 6 PIERRE, J.N. (2013). *Les piliers du développement agricole pour les pays en quête d'un développement durable*, Boston, MA, Pro Bilingual Interpreter Services.
- 7 BILLINGS, Henry F (1991). *Introduction to Economics: The Ideas of Karl Marx*, St. Paul, Minnesota

Joseph N. Pierre, Ph.D, animateur de l'« Université Informelle » sur Radio Télé Boston, est un professeur retraité de sciences naturelles des Ecoles Publiques de Boston, à Massachusetts. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur-agronome de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) de l'Université d'État d'Haïti, d'une maîtrise et d'un doctorat en éducation agricole et développement rural de l'Université d'Etat d'Oklahoma, ainsi que d'une maîtrise en enseignement de chimie et biologie de l'Université du Massachusetts. Ancien chercheur de terrain de l'Université d'Arkansas, ancien professeur de vulgarisation agricole à la FAMV, et ancien agronome de terrain et membre de cabinet du ministre du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural d'Haïti, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur l'agriculture et d'autres sujets. joenpierre@hotmail.com



**MAISON
HENRI DESCHAMPS**
Les Entreprises Deschamps-Frisch S.A.